

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 14 septembre 2017

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2017-005379  
**Affaire suivie par :** Sandrine Ricciardella  
sandrine.ricciarella@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 65 34

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Préfecture de l'Hérault  
34 place des Martyrs de la résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

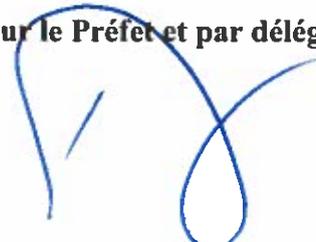
**projet d'installation de traitement de surface sur la commune de Vendargues déposé par la  
société SURFATECH.**

Par courrier reçu le **10 juillet 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'installation de traitement de surface sur la commune de Vendargues déposé par SURFATECH.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC

